

Formation Maintien et Actualisation des Compétences Des Acteurs PRAP "Sanitaire et médico-Social"

Durée	Pré requis	Public
14 heures en présentiel dont 7 heures consacrées à l'ALM (Aide à la mobilité)	Certification PRAP 2S	Personnels certifiés PRAP 2S du « secteur médico-social » de l'établissement

Objectifs :

La formation MAC PRAP 2S doit permettre aux acteurs de conforter leurs compétences acquises afin de poursuivre leur rôle d'acteur de la prévention au sein de son établissement, de proposer de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, de supprimer les efforts délétères et d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Contenu :

L'ouverture de la formation

- L'accueil des participants
- L'identification des attentes des participants
- Les objectifs de la formation et la présentation du programme MAC PRAP 2S
- L'organisation et le contenu de la formation
- Les modalités des évaluations

Les enjeux de la prévention

- Les retours d'expérience/échanges entre les participants
- Le suivi de l'évolution des AT/MP au sein de l'établissement
- L'évolution de la démarche de prévention au sein de l'établissement
- La démarche ALM (Aide à la mobilité) **Nouveauté**
- Le rappel des principaux risques liés à son métier

L'observation d'une situation de travail qui peut nuire à a santé

- Le repérage d'une situation de travail à risque
- Les déterminants de l'activité physique
- La recherche des risques liés aux activités physiques

La démarche ALM « Accompagnement à la mobilité » **Nouveauté**

Identifier les enjeux d'un accompagnement

- Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille
- Identifier les enjeux pour l'établissement

Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir

- Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels
- Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements

Analyser la situation d'un accompagnement

- S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement
- Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel
- Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement
- Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant

Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

- Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales
- Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées

L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- Le rappel des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- La problématique des limites du corps humain
- Les nouveaux équipements mécaniques et aides à la manutention

Les pistes d'amélioration de sa situation de travail et les remontées des informations

- Le rappel des principes généraux de prévention
- Les propositions des améliorations de sa situation de travail
- La consolidation des modes de communication et de remontée d'information

La clôture de la formation

- La valorisation de la formation
- L'évaluation à chaud de la formation par les stagiaires
- Les points forts et bilan de la formation

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie active basée sur l'implication des participants
Alternance en apports théoriques et pratiques
Méthodes démonstratives, participatives

Matériels pédagogiques spécifiques :

Lit médicalisé : 1 pour 5 stagiaires maximum
Fauteuil roulant manuel et fauteuil
Lève-personne électrique roulant et verticalisateur électrique
Drap(s) de glisse (2)

Organisation de la formation :

14 heures en présentiel en séquences consécutives ou non consécutives :

- dont 7 heures pour l'ALM (Aide à La Mobilité) ou 14 heures si 1^{er} MAC PRAP 2S
- les groupes sont limités à **10 stagiaires maximum**

Remarque : L'introduction du nouveau domaine ALM nécessite de développer, par le biais d'une formation complémentaire spécifique valant MAC (14 heures lors du 1^{er} MAC PRAP 2S), les compétences des acteurs PRAP 2S déjà certifiés.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

Feuille de présence de formation
Evaluation formative tout au long de la formation
Epreuves certificatives selon le référentiel en vigueur
Certificat PRAP 2S en cas de réussite des épreuves certificatives (**validité 24 mois**)
Attestation individuelle de formation

Formateurs

Formateurs certifiés PRAP 2S, certificats en cours de validité